



Pension alimentaire versée à mon ex-mari pour notre fille majeur

Par **sofie_old**, le **25/09/2007** à **15:30**

Bonjour,

Suite à une requête faite en juillet 2007, je paie toujours une pension alimentaire à mon ex mari pour notre fille qui a 19 ans sans emploi. Hors cela fait 4 mois qu'elle a quitté le domicile de son père et vit ailleurs. Elle ne veut pas me faire une attestation mentionnant qu'elle a quitté le domicile de son père son père ne lui verse pas la pension. Comment puis-je prouver qu'elle est partie de chez son père. Et lui à chaque fois que je lui demande de me justifier de la situation de notre fille il me répond qu'elle est au chômage non indemnisée.

Elle n'a pas fait de changement d'adresse.

Quels sont mes recours.

Merci de votre réponse

Par **ly31**, le **25/09/2007** à **16:00**

Bonjour,

Personnellement je ferai appel au JAF, afin que ce dernier soit informé de cette nouvelle situation, et je demanderai qu'une enquête sociale soit faite, surtout si votre ex mari n'avoue pas les faits réels

Merci de me tenir informée

ly31

Par **sofie_old**, le **25/09/2007** à **16:13**

mon soucis est que qu'en on est passé devant le JAF suite à ma requête, notre fille était présente pour attester qu'elle vivait chez lui alors que cela faisait déjà 1 mois et demi qu'elle n'était plus chez lui, il la menace si elle dit le contraire. Je ne sais pas comment pouver mes dires.

Par **ly31**, le **25/09/2007** à **16:32**

Re Bonjour,

Vous aviez fait faire déjà une requête en ce sens ??

A vous lire

ly31

Par **sofie_old**, le **25/09/2007** à **17:01**

non pas en ce sens, je l'avais faite pour annuler la pension car ma fille a 19 ans et ne poursuivait pas d'étude, et ne faisait pas de recherche sérieuse d'emploi, le JAF avait jugé qu'elle était toujours à la charge de son père et que je devais continuer à verser la pension certe le même montant alors que mon ex souhaitait que j'augmente le montant.

Par **ly31**, le **25/09/2007** à **17:29**

Bonsoir,

D'accord, je comprends tout à fait la situation, mais je me répète en disant que personnellement, j 'aviserais malgré tout le JAF en insistant sur le faite que votre fille a "déserté" le domicile de son père et qu'il soit fait une enquête sociale, ou bien une enquête de voisinage

J'imagine que vous n'avez aucun rapport avec les amies de votre fille ??

Je crois qu'en parallèle, il faut jouer les "détectives" et essayer de faire discrètement votre enquête

Je reste à votre disposition

ly31